



Séance du Conseil municipal du 20 mai 2019

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« Approbation des comptes 2018 de la Fondation Bon-Séjour
de la Ville de Versoix »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix pour l'exercice 2018, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2018, joint à la présente daté du 11 avril 2019, établi par la Société Experco Audit et Conseil SA, sise chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis.

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 15 mai 2019 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 16 mai 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTÉ / REFUSE

1. Les comptes 2018 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 11 avril 2019, établi par la Société Experco Audit et Conseil SA, sise chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2018, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.